

L'équité pour
la santé mentale

METTRE FIN À LA DISPARITÉ EN SANTÉ AU CANADA

Document sommaire

Septembre 2018



Association canadienne
pour la santé mentale
La santé mentale pour tous



ans dans la
communauté

Document sommaire

La santé mentale et la santé physique sont deux composantes intrinsèques au bien-être. Pourtant, au Canada, les efforts visant à améliorer l'état de santé de la population ont été centrés sur la prévention et le traitement des problèmes de santé physique. Malgré le fait que chaque année, 6,7 millions de Canadiens – soit une personne sur cinq – souffrent de troubles mentaux, les services en santé mentale demeurent inaccessibles pour la plupart des Canadiens, car les régimes publics d'assurance maladie ne couvrent généralement pas les services offerts par les psychologues du secteur privé ni ceux offerts par d'autres professionnels, tels que les intervenants en relation d'aide. Lorsque ces services sont accessibles, leurs temps d'attente sont longs et leur intégration avec d'autres services est déficiente.

Le gouvernement du Canada a fait preuve d'un leadership sans précédent en reconnaissant les graves lacunes du système de services en santé mentale et en mettant en œuvre des mesures pour y remédier. L'année dernière, dans le cadre de l'Énoncé de principes communs sur les priorités partagées en santé (vers un nouvel Accord sur la santé), le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de cinq milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir les programmes en santé mentale, incluant le financement de services communautaires en santé mentale et de services en dépendances. Cependant, il y a encore du chemin à parcourir avant que les services en santé mentale soient financés à parité avec les services en santé physique, et qu'ils le soient de façon proportionnelle à la sévérité des maladies.

L'équité pour les services en santé mentale est nécessaire. Nous considérons que le gouvernement du Canada devrait faire passer une loi – **une loi sur la parité en santé mentale** – pour faire en sorte que la santé mentale et le traitement des troubles mentaux soient aussi importants, valables et accessibles que le sont la santé physique et les traitements qui y sont liés. La parité ne concerne pas seulement l'augmentation du financement des services, elle inclut aussi l'établissement et l'atteinte de normes de qualité dans tous les aspects de la prestation des services en santé mentale, de la promotion au traitement, en passant par la recherche. **À cet effet, nous proposons que la législation sur la santé mentale couvre ces cinq sphères :**

1 Financer publiquement des thérapies fondées sur des données probantes

Nous voulons nous assurer que les services en santé mentale soient accessibles pour les Canadiens et que les soins plus coûteux, offerts par les psychiatres et en contexte hospitalier, soient réservés aux personnes ayant des besoins plus complexes et criants en matière de santé mentale. Les services offerts par les psychologues, les guérisseurs autochtones, les intervenants, les pairs aidants et les autres professionnels devraient être intégrés aux services de santé primaires et être financés par l'État.

2 Améliorer la qualité des services à travers un continuum de services intégrés

La parité en santé mentale ne sera atteinte que si nos systèmes de santé offrent un continuum complet de services intégrés. L'intégration des services implique que les médecins de famille soient en relation avec les autres professionnels de la santé et

que des services « globaux » soient disponibles, tels que le soutien au logement et l'aide à l'emploi, le traitement des dépendances et les services tenant compte des traumatismes, la formation et les services de soutien aux personnes handicapées. À partir de l'approche de « soins par étapes », les personnes devraient être dirigées vers les services de santé en fonction de leurs besoins spécifiques afin qu'elles puissent accéder aux soins les plus appropriés, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin.

3 Investir dans la promotion, la prévention et l'intervention précoce

Pour que la population soit en bonne santé, il faut investir dans la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux. Cela implique des interventions qui favorisent l'équilibre et la résilience de l'humeur, qui contribuent à créer des environnements favorables à la santé mentale et qui permettent aux personnes de développer leurs compétences personnelles – des interventions telles que des programmes d'aide pour les parents, des programmes de prévention de l'intimidation et des initiatives en santé mentale au travail. Considérant que les conditions et les inégalités sociales jouent un rôle central sur le plan de la santé mentale de la population, nous recommandons une augmentation d'au moins 2 % des dépenses de programmes sociaux.

4 Lutter contre la stigmatisation et la discrimination et assurer un accès équitable aux services

Le statut inférieur des services en santé mentale au sein de notre système de santé publique contribue à la stigmatisation des troubles mentaux. Nos gouvernements doivent investir dans les services en santé mentale pour s'assurer que ces derniers fassent partie intégrante de notre système de santé universel et que les troubles mentaux ne constituent pas un obstacle à l'accès au traitement. S'attaquer à la stigmatisation implique de mettre fin à la discrimination qui est présente dans la structure institutionnelle des services de santé, et de faire en sorte que tous les Canadiens aient accès aux soins appropriés – peu importe leur sexe, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur origine ethnique, leur revenu, leur langue et leur statut de citoyenneté.

5 Réaliser des recherches sur les troubles mentaux et évaluer les indicateurs de santé

Le financement de la recherche en santé mentale doit être augmenté afin que nous puissions approfondir nos connaissances sur les troubles mentaux, développer une base de données sur l'efficacité des traitements et améliorer la qualité des services en santé mentale au Canada. Nous souhaitons que l'importance accordée à la recherche en santé mentale et en dépendances soit sur un pied d'égalité avec celle présentement accordée à la recherche sur les maladies physiques.

Pour lire le document complet, veuillez visiter le www.acsm.ca.